

COMMUNE DE SAINT VICTOR MONTVIANEIX
Place du 19 avril 1962
63550 SAINT VICTOR MONTVIANEIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU mardi 26 mai 2015

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le **mardi 26 mai 2015 à 19h30**, sous la présidence de Monsieur Serge FAYET, maire.

Date de la convocation : 19 mai 2015

PRESENTS : BLIN Stéphane, BONNOT Marc, BOYER Pascal, CHEVARIN Sandrine, CONSTANCIAS Hubert, DUCOURET Dominique, DUMAS Cyril, FAYET Serge, GIRARD Michel, GONON Gilles, GOUILLARDON Séverine

Monsieur Cyril DUMAS a été élu secrétaire de séance

Le précédent Compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

N°27/2015 REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le photocopieur, acquis en 2006, présente des dysfonctionnements dus à sa vétusté. De plus, avec le projet de scanner les documents comptables pour leur transmission de façon dématérialisée à la trésorerie, ce matériel est devenu obsolète. Il convient de prévoir son remplacement et de rechercher un appareil plus complet avec imprimante, scanner et fax.

Le Maire indique avoir demandé plusieurs devis et les présente à l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que depuis un certain temps, le photocopieur présente des dysfonctionnements de plus en plus récurrents,

APRES étude des diverses solutions et devis proposés,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

OPTE pour l'achat d'un photocopieur numérique d'occasion de la marque KYOCERA TASKALFA 250 Ci, A4/A3, noir et couleur 4 en un (photocopieur, imprimante, scanner et fax).

DECIDE de retenir la proposition moins disante faite par la société ABCD copieur à savoir:

- photocopieur d'occasion KYOCERA TASKALFA 250 Ci - **pour un prix de 1 542 € 24 H.T.** soit 1 844 € 52 T.T.C.

- L'option SAV/maintenance avec le coût des toners inclus (avec taux de couverture jusqu'à 7%) au prix de 16 € HT les 1 000 copies en noir sur une base de 10 000 copies an et 50 € H.T pour 10 000 copies couleurs sans restriction de durée soit 50 € H.T les 1 000 copies.

AUTORISE Mr le Maire à signer le bon de commande.

INSCRIT les crédits de l'opération « ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR » au budget général de la commune

FIXE la durée de l'amortissement linéaire des immobilisations corporelles de ce bien à 5 ans

N°28/2015 OUVERTURE ET TRANSFERT DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N°1
--

Depuis l'adoption du budget primitif général de la commune lors du Conseil Municipal du 09 mars 2015, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes:

- Inscrire de nouveaux crédits financés par des dépenses imprévues et des recettes nouvelles
- Effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section
- Effectuer des transferts de crédits en investissement d'une opération à une autre
- Réaliser des transferts de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE sur le budget général la modification budgétaire telle que ci-jointe en annexe à cette délibération

N°29/2015 CONVENTION - FAUCHAGE
--

Monsieur le Maire explique qu'il faut établir une convention avec le prestataire Monsieur Mickaël FAYET pour le fauchage des voies communales durant la période allant du 1er mai 2015 au 31 octobre 2015.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut aussi établir une convention avec le prestataire Monsieur Mickaël FAYET pour le fauchage des stations d'assainissements dites de « Duzellier » et du « Mas », du P.P.I du captage de « L'haricot », des châteaux d'eau de « La Chaumette » et de « Tournaire » durant la période allant du 1er mai 2015 au 31 octobre 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE d'établir une convention avec Monsieur Mickaël FAYET pour le fauchage des voies communales durant la période allant du 1er mai 2015 au 31 octobre 2015. Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget général de la commune.

ACCEPTE d'établir une convention avec Monsieur Mickaël FAYET pour le fauchage des stations d'assainissements dites de « Duzellier » et du « Mas », du P.P.I du captage de « L'haricot », des châteaux d'eau de « La Chaumette » et de « Tournaire » durant la période allant du 1er mai 2015 au 31 octobre 2015. Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget Eau et Assainissement de la commune.

FIXE le tarif horaire d'intervention à **49 € H.T.**

AUTORISE le Maire à signer les deux conventions de fauchages et de débroussaillage

**CONVENTION TRIPARTITE CONSEIL DEPARTEMENTAL – PROPRIETAIRE –
COMMUNE – P.D.I.P.R.**

Cette délibération est, à la demande du conseil, reportée à une séance ultérieure afin de recevoir des informations complémentaires de la part du Conseil Départemental.

**N°30/2015 DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE
RECENSEMENT**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement en 2016 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE Mademoiselle MORVAN Gwénaëlle, agent contractuel et secrétaire de Mairie de la Commune, comme coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget général 2016 de la commune tels que :

- Les heures réalisées par la coordonnatrice au-delà de sa durée hebdomadaire de travail seront soit récupérées, soit payées en heures supplémentaires.
- La coordonnatrice bénéficiera du remboursement des frais de déplacement sur la base d'indemnités kilométriques dans les conditions de droit commun et sur présentation de justificatifs.
- La coordonnatrice d'enquête recevra 16,16 € pour chaque séance de formation.

**N°31/2015 SERVITUDE DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE POUR ACCES AU
CAPTAGE DE « TOURNAIRE » - BOST**

La municipalité doit mettre en place un Périmètre de Protection Immédiat (P.P.I.) au niveau du Captage dit de « TOURNAIRE » (référence 402FF01) situé sur la commune au lieu-dit « Les Gouttes », parcelle cadastrée AP 340, telle qu'indiquée sur le plan joint à la présente délibération.

Afin de rejoindre le captage pour :

- réaliser les travaux du PPI
- y effectuer les prélèvements d'eau obligatoires et prescrits par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.)
- réaliser les travaux d'entretiens de la zone (débroussaillage, ..),

Le passage sur une propriété privée, cadastrée AP 138 est nécessaire.

Ce terrain appartient à Monsieur BOST Martial, domicilié à SAINT-VICTOR MONTVIANEIX au lieu-dit « Chez Toinon ».

Il est nécessaire d'établir une convention de servitude de passage avec le propriétaire qui permettra par la suite de procéder au dépôt d'un acte administratif aux hypothèques dont dépend la commune.

Il est précisé que deux écoulements d'eau traversant la piste seront busés, lors des travaux de réalisation du PPI.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif avec Monsieur Martial BOST portant sur la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle AP 138, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

DESIGNE Madame GOUILLARDON Séverine, 1ère Adjointe, pour signer l'acte.

DECIDE que tous les frais d'enregistrement restent à la charge la commune.

DECIDE l'envoi d'une copie, pour information, de la présente délibération et de l'acte administratif portant sur la mise en place d'une servitude de passage, à Mme DUMAS Christiane, domiciliée « 271 Impasse Jean Baptiste Magnet - 42153 RIORGES » propriétaire de la parcelle cadastrée AP 341, attenante aux parcelles AP 138 et AP 340.

N°32/2015 SIEG – MAINTENANCE ENTRETIEN EP - 2015

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de la convention de maintenance entretien avec le SIEG accompagnée des éléments constitutifs de la cotisation annuelle. Pour 2015, cette cotisation s'élève à 1 078 € 48 T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les trois Procès-Verbaux contradictoires de l'état des biens recensés par le SIEG pour la compétence optionnelle Eclairage Public de l'année 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les trois Procès-Verbaux contradictoires de l'état des biens recensés par le SIEG pour la compétence optionnelle Eclairage Public de l'année 2015.

ACCEPTE le montant de 1 078 € 48 T.T.C de cotisation pour l'année 2015.

N°33/2015 RECOMPOSITION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE THIernoISE- REFUS DE LA NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme en date du 30 avril 2015 et portant recomposition du conseil de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ;

VU la loi N°2015-264 du 9 mars 2015 et notamment son article 4 ;

En raison de démissions de conseillers municipaux de la commune de Palladuc, ayant réduit de plus d'un tiers le nombre des membres de l'organe délibérant de cette commune, une recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise est obligatoire aux vues de l'article 4 de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015.

Jusqu'alors un accord amiable de répartition des sièges avait été voté en 2013 par les communes et la communauté de communes.

Cette répartition ne répondant pas aux nouvelles règles, M. le Maire propose une répartition par accord local conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT avec un nombre de sièges égal à 30 réparti de la façon suivante :

Commune	Pop municipale	Nombre de délégués
La Monnerie	1915	7
Celles sur Durole	1767	7
Chabreloche	1287	5
Arconsat	633	3
Viscomtat	575	2
Palladuc	568	2
Vollore Montagne	305	2
St Victor Montvianeix	244	1
Ste Agathe	204	1
TOTAL	7498	30

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

REFUSE cette nouvelle répartition.

N°34/2015 PARTICIPATION FINANCIERE – ACTIVITE - ECOLE DE PALLADUC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le 19 mai 2015, dans le cadre de l'accueil en résidence d'artistes sur le territoire de la Montagne Thiernoise, l'école de PALLADUC a accueilli la compagnie LILI LABEL.

Dans ce cadre, il est demandé aux municipalités de PALLADUC et de SAINT VICTOR MONTVIANEIX de bien vouloir verser une participation totale de cent quarante euros (140 € T.T.C.)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

ACCEPTE que la commune de SAINT-VICTOR MONTVIANEIX participe à hauteur de 70 euros (70 € T.T.C.) à l'accueil de la compagnie LILI LABEL par l'école de PALLADUC.

N°35/2015 CNAS – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE REPRESENTANT DU PERSONNEL DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite du départ de Madame ROCHE Marie, il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour représenter les agents de la commune au sein du CNAS. (Comité National d'Action Social)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

DESIGNE Mademoiselle MORVAN Gwénaëlle, déléguée représentant les agents de la commune auprès du CNAS

N°36/2015 COMMISSIONS COMMUNALES – RADIATION DE DELEGUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Madame SANCHEZ Marie-José a fait part par courrier de sa volonté de ne plus participer à la Commission « Information – Communication – Petit journal – Relations publiques – Bibliothèques ».

Monsieur le Maire informe aussi les membres du Conseil que Monsieur THAUMIAUD André-Yves a fait part par courrier de sa volonté de ne plus participer à la Commission « Inter association – Tourisme – Loisirs - Festivités»

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

RADIE

- Madame SANCHEZ Marie-José de la commission « Information – Communication – Petit journal – Relations publiques – Bibliothèques ».
- Monsieur THAUMIAUD André-Yves de la commission « Inter association – Tourisme – Loisirs - Festivités»

LISTE DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES - MISE A JOUR

Information-Communication – Petit journal – Relations publiques – Bibliothèque :

Stéphane BLIN, marc BONNOT, Angélique BOST, Sandrine CHEVARIN, Cédric DEPALLE, Serge FAYET

Réseau d'eau- Assainissement- Périmètre des captages :

Gaëlle BATISSE, Marc BONNOT, Pascal BOYER, Hervé DEVEAUX, Cyril DUMAS, Gilles GONON, Thierry LESUEUR, Garry LLOYD

Aménagement du territoire – Boisement :

Hubert CONSTANCIAS, Dominique DUCOURET, Michel GIRARD, Séverine GOUILLARDON, Thierry LESUEUR, Gaëlle BATISSE, Pascal BOYER, Marc BONNOT

Bâtiments-Cimetière-Auberge :

Marc BONNOT, Hubert CONSTANCIAS, Hervé DEVEAUX, Séverine GOUILLARDON

Matériels roulants-Petit matériel :

Pascal BOYER, Aimé DEPALLE, Cyril DUMAS, Gilles GONON, Marc BONNOT

Voies rurales, Voies forestières, Déneigement, Signalisation

Pascal BOYER, Cyril DUMAS, Gilles GONON, Thierry LESUEUR, Marc BONNOT

Inter associations, Tourisme, Loisirs, Festivités

Stéphane BLIN, Angélique BOST, Sandrine CHEVARIN, Mireille DELCOMINETTE, Séverine GOUILLARDON, Marie Josée SANCHEZ, Thierry SANCHEZ, Bernard GARNIER, Michel GIRARD, Serge FAYET

Appel d'offre

Président : Serge FAYET

Délégués Titulaires : Marc BONNOT, Cyril DUMAS, Michel GIRARD

Délégués suppléants : Stéphane BLIN, Dominique DUCOURET, Séverine GOUILLARDON

QUESTIONS DIVERSES

1/ EAU ASSAINISSEMENT:

- STEP du MAS :
 - La commission Réseau d'eau s'est réunie au sujet des disfonctionnements. Un dossier est en cours de rédaction.
 - un règlement d'assainissement collectif va être élaboré.

- Travaux PPI Captages :
 - Le piquetage des terrains est en cours.
 - Les travaux commenceront rapidement, après signature de la convention avec Mr BOST
- Plan des réseaux d'eau :
 - Des élus faisant partis de la commission « Réseau d'eau » les répertorient avec l'application GEO-PORTAIL. A l'heure actuelle, le réseau allant du château de « la Chaumette » aux « trois Cerisiers » est presque entièrement retranscrit.
- Conduite du château d'eau de CHOSSIÈRE à Moulin Roddier
 - Pas d'évolution dans la consommation d'eau
- Relevés des compteurs
 - Les cartes de relevés de compteurs seront distribuées avec le prochain P'tit Journal.
 - Il y aura une possibilité de réponse par internet grâce à un formulaire demandable à l'adresse mail de la mairie.
 - Une solution est à l'étude pour les personnes trop âgée ou dans l'incapacité de faire le relevé elles-mêmes.

3/ ANIMATION – CULTURE - TOURISME:

- Exposition photos

Mr Jean Marc PINEAU a été contacté afin de mettre en place son exposition photographique « Mon voyage en Livradois-Forez ». La commission « Inter associations – Tourisme Loisirs – Festivités » déterminera les modalités de cet événement.

- Un concert de la Chorale de SARRAIX aura lieu le samedi 30 mai en l'église de SAINT VICTOR MONTVIANEIX à 20 h30.

- Le concert du 6 juin, organisé par l'auberge « La Louvière » et l'association « No Reward » aura lieu dans la Grange à partir de 20h00. Pour cette occasion, des barrières de sécurité seront demandées à PALLADUC, pour délimiter la zone en travaux à l'arrière de la Grange

- Fête de la musique : un concert sera organisé dans la Grange le 21 juin.

4/ VOIRIES :

- A la demande de Mr CORBIAN (le Mas), un arrêté de voirie portant sur l'alignement a été effectué le 05 mai 2015

- Commandes groupées matériaux : concassé, enrobé à froid, sel, pouzzolane : afin de faire des économies, une demande sera adressée au cours de la réunion de Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise du 4 juin 2015.

- Nomination d'un représentant :

Lors du dernier Conseil communautaire, il a été décidé de constituer une commission de réflexion relative à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Monsieur Stéphane BLIN est nommé pour y représenter SAINT-VICTOR MONTVIANEIX.

- Dans un Mail du 9 avril 2015 portant sur l'état des chaussées et transmis à la mairie le 26 mai 2015, une non-habitante de la commune a fait part de ses récriminations concernant l'état des chaussées de la commune. Un courrier de réponse lui sera adressé rapidement faisant état des travaux effectués au cours de ses dernières années en matière de goudron.

• Une demande sera adressée au Conseil Départemental afin de connaître les possibilités d'installer des panneaux de limitation de vitesse à 30 kilomètres heures pour l'entrée de certains bourgs traversés par la départementale.

5/ BATIMENTS CIMETIERE AUBERGE:

• Travaux de toiture de la GRANGE

La rénovation du toit de la Grange a été effectuée le week-end de la Pentecôte grâce à l'aide de nombreux volontaires et au soutien de l'auberge de la Louvière, du club rural et d'artisans locaux. Un grand merci pour leur participation.

6/ SIEG - ERDF:

• Travaux de BANCHEREL :

- La piste a été élaguée et il ne reste plus qu'à faire le remblai.
- Les travaux ERDF, devraient avoir lieu courant juillet.

7/CCAS:

• La journée intergénérationnelle c'est bien passée.

8/ ASSOCIATIONS / CHASSE

• Création de l' « Amicale des chasseurs de Randier Châtaignier »

9/ SMGF

• Vente par appel d'offres le 29 mai 2015 en ce qui concerne les éclaircies, comprenant sur une surface de 29,66ha:

- 1228 arbres
- 10571 perches et brins

Séance levée à 22h00